

Face aux vents contraires qui soufflent sur les finances, comment la Municipalité va-t-elle naviguer ?

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Depuis plusieurs mois, les propositions se multiplient au niveau cantonal pour soutenir le pouvoir d'achat des Vaudoises et Vaudois face à l'inflation : le PS et ses alliés de gauche ont déposé plusieurs textes demandant notamment des rabais d'impôts ciblés pour les personnes modestes, une allocation énergie pour atténuer la hausse des charges locatives ou encore une adaptation des PC familles.

Le 22 septembre dernier, le nouveau Conseil d'Etat dévoilait son projet de budget 2023 pour le Canton, annonçant d'autres mesures que celles évoquées ci-dessus : il propose des baisses d'impôts pour les personnes physiques qui passeraient entre autres par l'augmentation des déductions pour les primes d'assurance-maladie ainsi que les frais de garde, pour un montant de 73 millions de francs. Tout ceci sans que la motion Jobin demandant une baisse de 5 points d'impôts (votée par le Grand Conseil) ne soit prise en compte dans ce budget.

Ces décisions n'auront qu'un effet limité pour les personnes modestes, puisque les bénéficiaires de subsides à l'assurance-maladie seront très majoritairement exclus de toute déduction fiscale de leur prime. Par ailleurs, bien que la hausse des déductions de frais de garde soit à saluer (de 10'100.- à 13'000.-), elle est largement inférieure à ce que demandait la gauche avec la motion Tschopp & consorts (25'000.-).

Face à ces annonces, l'Union des communes vaudoises (UCV) n'a pas tardé à réagir. Elle dénonce des mesures prises par le Conseil d'Etat de manière unilatérale et qui vont péjorer les finances communales à hauteur de 32 millions de francs environ. En effet, « *les déductions et adaptations proposées agissent sur l'assiette fiscale qui est la même pour les impôts cantonaux et communaux. Dès lors, à chaque fois que le Canton renonce à percevoir 2 francs, c'est environ 1 franc de moins dans les caisses des communes.* », explique l'UCV¹.

En parallèle, le Conseil d'Etat a annoncé le 21 septembre 2022 qu'il sollicitait une année de plus pour traiter l'initiative « SOS Communes » (qui a abouti en juin 2021) afin de pouvoir y opposer un contre-projet qui doit porter sur tout le système péréquatif et pas seulement la participation à la cohésion sociale (ex facture sociale). Les travaux avec les faïtières de communes reprendront début octobre et viseront à obtenir un accord d'ici début 2023, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2025, peut-être. Ainsi, une ébauche de calendrier est sur la table, mais la Ville de Nyon, avec ses charges péréquatives importantes, reste sans perspectives quant à l'issue de cette nouvelle péréquation à venir.

¹ Union des communes vaudoises (UCV), « Un budget cantonal 2023 qui péjore la situation financière des communes », 22 septembre 2022, <https://www.ucv.ch/ucv/prestations/communication/actualites/detail-actualites/news/budget-2023-vaudois-lecture-de-lucv>.

Enfin, le 22 septembre 2022 également, la Banque nationale suisse (BNS) faisait une annonce historique : elle met fin à près de 8 ans de taux négatifs en relevant son taux directeur de 0,75 points, passant de -0,25 à 0,5% et ceci afin de « *contrer la pression inflationniste* »². En moyenne annuelle, la BNS estime l'inflation à 3% en 2022.

Budget du Canton, péréquation, BNS : ces trois annonces simultanées auront un impact sur les finances de la Ville de Nyon. Des recettes fiscales en moins dès 2023, une incertitude qui continue à propos de la péréquation et un recours à l'emprunt qui sera plus coûteux dans un avenir proche. Le budget 2023 de Nyon est sur le point de sortir, avec ses diverses prévisions d'investissements, des Services à faire tourner et des prestations à délivrer. Il nous apparaît impensable que ces différents engagements ne soient pas respectés en raison des décisions unilatérales du Canton.

Ainsi, afin d'éclaircir ces zones d'ombre, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Quel sera l'impact des annonces du Canton sur le budget 2023 de la Ville de Nyon ?
- 2) La Municipalité peut-elle garantir que les prestations continueront à être délivrées et que les investissements prévus au budget 2023 ne seront pas modifiés au vu des décisions cantonales ?
- 3) La Municipalité a-t-elle eu connaissance du contre-projet à l'initiative « SOS communes » que le Canton élabore ? Est-elle associée aux négociations en cours et a-t-elle une position à ce propos ?
- 4) A ce stade, est-ce que les annonces de la BNS ont déjà eu un impact sur les emprunts contractés par la commune ? Observe-t-on déjà une hausse des intérêts de la dette pour l'exercice budgétaire de 2023 ? A l'avenir, est-ce que les annonces de la BNS sont de nature à changer la politique de recours à l'emprunt de la Ville ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Pour le Parti socialiste,

Yves Félix, Danièle Schwerzmann, Dominique Karlen et Chloé Besse.

² Banque nationale suisse (BNS), « Examen du 22 septembre 2022 de la situation économique et monétaire : La Banque nationale poursuit le resserrement de sa politique monétaire et relève à 0,5% le taux directeur de la BNS », 22 septembre 2022, https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/pre_20220922/source/pre_20220922.fr.pdf.